



Service Affaires
Juridiques

DECISION N° 2023 / 019

ACQUISITION DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS POUR LA MEDIATHEQUE DE LA VILLE DE MILLAU (12100)

SERVICE EMETTEUR : COMMANDE PUBLIQUE

ABRenvoi PREFECTURE

06 FEV. 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1°, L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée et selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/022 du 07 avril 2022, déléguant notamment au Maire de la Ville de Millau les pouvoirs suivants : « 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. » ;

Considérant que la consultation A22/20 a pour objet l'achat de vidéogrammes (DVD) et documents musicaux (CD ou vinyles) pour adultes et enfants destinés à la constitution des collections de la Médiathèque de la Ville de Millau (12100) ;

Considérant que cette consultation a été passée en procédure adaptée ouverte selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire et a fait l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot N°1 – DVD, pour un maximum annuel de 10 000 € HT ;
- Lot N°2 – CD&VINYLES, pour un maximum annuel de 8 000 € HT ;

Considérant que cinq six (6) retraits électroniques ont été effectués suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 15 novembre 2022 publié au BOAMP, sur le site internet de la Ville de Millau et sur son profil acheteur <https://www.cc-millaugrandscausses.fr> ;

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée le 2 décembre 2022, cinq (5) plis ont été réceptionnés ;

Considérant l'avis de la commission achat, réunie le 25 janvier 2023, d'attribuer les accords-cadres à la SA RDM VIDEO (95110 SANNOIS) pour lot n°1 « DVD » et à la SARL CVS - COLLECTIVITE VIDEO SERVICES (93100 MONTREUIL) pour le lot n°2 « CD&VINYLES » dont les offres ont été jugées conformes au cahier des charges et économiquement les plus avantageuses ;

DÉCIDE

Article 1 : Conformément aux documents de la consultation, d'attribuer et de signer les accords-cadres n°A22/20 et leur(s) avenant(s) éventuels pour l'ACQUISITION DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS POUR LA MEDIATHEQUE DE LA VILLE DE MILLAU (12100) de la façon suivante :

Intitulé du lot	N° de marché	Candidat retenu	Montant maximum annuel
Lot n°1 : DVD	A22/20	SA RDM VIDEO 95110 SANNOIS	10 000 € HT 12 000 € TTC
lot n°2 : CD&VINYLES	A22/20	SARL CVS COLLECTIVITE VIDEO SERVICES 93100 MONTREUIL	8 000 € HT 9 600 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de Millau : Fonction 321, Nature 6065, Service 150.

Article 2 : Les accords-cadres prennent effet à compter de la notification des contrats jusqu'au 31 décembre 2023. Les accords-cadres pourront être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour chacun des lots.

Ces contrats sont établis en application de la réglementation des marchés publics en vigueur et du CCAG-Fournitures Courantes et Services (FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information à l'assemblée délibérante lors de la prochaine réunion, sera ensuite publiée au registre des délibérations des actes réglementaires du Maire et sera adressée pour ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau.

Article 4 : Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à la SA RDM VIDEO et SARL CVS.

Fait à Millau, le 30 janvier 2023

Par délégation du Conseil municipal

La Maire,

Conseillère régionale d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Emmanuelle GAZEL

